

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 923

Rubrik: La Suisse et l'Europe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

étrangères que par le passé qu'ils côtoient.

Au Musée d'histoire nationale de Pékin, je tombe en arrêt devant la statue d'une femme, au milieu de tant de conquérants, de lettrés, de savants. J'apprends que c'est, au XIV^e siècle, une pauvre fille de Shangaï, donnée à une famille riche dont, selon la coutume, elle devait épouser un des fils. Mais elle ne se résigne pas à son sort et part pour l'île de Hainan, à l'extrême sud de la Chine, où la culture du coton est très développée. Pendant trente ans, elle s'y initie aux techniques textiles. Puis, fidèle à son lieu d'origine, elle revient à Shangaï pour y enseigner son savoir et améliorer les métiers. Aujourd'hui encore, le principe de la filature du coton est celui qu'elle a rapporté de Hainan. «*C'est une héroïne populaire, nous explique notre guide; elle n'existait pas dans l'histoire impériale officielle*». C'est donc la République populaire qui l'a exhumée et honorée d'une effigie.

D'un côté CiXi, le Palais d'Etat et les Tombeaux de l'Est; de l'autre, une fileuse, humble statue qui s'empoussière dans une salle du Musée d'histoire nationale. Les régimes secrètent leurs héros, reflets où tremble encore quelque chose d'une vérité. ■

Catherine Dubuis

LA SUISSE ET L'EUROPE

D'une norme à l'autre

(jg) L'AIESEL (Association internationale des étudiants en sciences économiques) vient de publier les actes d'un colloque tenu à Lausanne en décembre 1987 consacré aux «implications sur l'économie suisse des effets du marché unique européen».

Les bénéfiques de la différence

Comme toujours, il y a à boire et à manger dans ce genre de colloques. Si les représentants d'organisations officielles y tiennent des propos neutres et prudents, il n'en va pas forcément de même pour les universitaires. L'exposé de M^{me} Curzon Price de l'Institut universitaire d'études européennes est à cet égard particulièrement décapant et intéressant.

Nous en retenons l'idée qu'il n'est pas nécessairement avantageux pour la Suisse de rechercher une harmonisation avec les réglementations de la Communauté: selon l'auteur, c'est la différenciation entre la Suisse et ses partenaires qui est à la racine de notre prospérité. En gardant sa spécificité, la Suisse maintient au cœur du continent des déséquilibres favorables aux échanges et donc à la prospérité économique. Cette thèse recouvre celle des défenseurs de la sévérité des normes anti-pollution helvétiques face au laxisme de la politique communautaire. Cet écart est une chance pour l'industrie suisse, lui permettant d'acquérir une avance sur ses concurrents dans les techniques anti-pollution pour le jour où les normes de la CE deviendront plus sévères.

Une autre idée forte de M^{me} Curzon Price est de considérer que l'Europe ne se fera qu'en abandonnant l'idée d'une harmonisation des règlements. Il ne faut pas définir des normes européennes, mais admettre qu'un produit pourrait circuler librement en Europe, à condition qu'il respecte les normes de son pays d'origine. Dans ce cas, la Suisse devrait elle aussi s'aligner et accepter des produits grecs aux normes grecques ou danois aux normes danoises. Loin de conduire à une uniformisation, une telle

politique, qui figure d'ailleurs en filigrane dans le désormais célèbre Livre blanc, provoquerait une augmentation des différences et des spécificités.

Le poids du plus fort

Il est une hypothèse que Mme Curzon Price n'évoque pas, c'est celle de la gigantesque pagaille qui pourrait résulter de l'application d'une telle politique. Par contre, elle signale que c'est le marché qui déterminerait la meilleure norme et qui finirait par en imposer une par groupe de produits. On sait bien que c'est généralement la puissance économique dominante qui impose ses normes et que ce n'est pas forcément la situation la plus saine. On peut rappeler en passant que les normes DIN, que nous trouvons sans cesse dans notre vie quotidienne, sont les *Deutsche Industrie Normen* et que l'alignement sur l'Allemagne a sans doute été une condition de survie pour de nombreux secteurs de notre économie.

La vision de M^{me} Curzon Price est basée sur son étude du processus de... normalisation des normes actuellement en cours à Bruxelles.

La CE parvient aujourd'hui à unifier une dizaine de normes par année, alors qu'il faudrait en harmoniser plusieurs milliers pour parvenir au grand marché promis pour 1993. Il faut d'ailleurs remarquer que les participants au colloque se montrent tous plutôt optimistes au sujet de la position de la Suisse après l'instauration du marché unique. Au vrai, c'est sa réalisation qui soulève un certain scepticisme, que ce soit dans les propos des représentants de l'Association suisse des banquiers, de l'industrie pharmaceutique, voire chez Bénédict de Tschanner, ambassadeur suisse à Bruxelles.

Il est sans doute vrai que la Suisse ne connaîtra pas trop de problèmes en 1993. Mais regarder avec un certain dédain les efforts d'autrui et s'imaginer que l'on arrivera toujours à s'adapter n'est pas la meilleure façon de préparer l'avenir. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue:

Catherine Dubuis, Eric Baier

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne - CCP: 10-155279

Téléphone: 021 22 69 10

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Pierre Imhof, Gary Walker

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA